**AVIS PUBLIC D’ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 19-497**

# AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 7 février 2019, le Conseil a adopté le règlement numéro 19-497 décrète l’affectation de la somme de 240 944 $ des soldes disponibles du règlement d’emprunt fermé 10-398 en vue de financer les coûts de la ventilation de la piscine municipal.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l’hôtel de ville, 145 boulevard Springer à Chapais, aux heures et jours normaux d’ouverture.

DONNÉ ET SIGNÉ À CHAPAIS, ce 8e jour du mois de février 2019.

Mariève Bernier

Directrice générale et greffière